

NOTE SUR LE PROJET DE BUDGET DU MUSEE FABRE

pour l'EXERCICE 1937

-----

Le projet de budget du Musée Fabre pour l'exercice 1937 n'appellerait aucune remarque particulière, s'il ne s'agissait que des dépenses courantes de garde et d'entretien de cet établissement. Mais, après plus d'un an d'expérience, il me paraît possible et indispensable, pour l'Administration municipale, d'arrêter un programme d'extension et de meilleure utilisation du Musée.

I.- On sait que le Musée Fabre est un des plus riches de province. Malheureusement, depuis plus de cinquante ans, nous nous sommes assoupis sur cette agréable certitude et nous avons pris du retard. Il est, aujourd'hui, unanimement reconnu que, sous le rapport des oeuvres modernes, notre Musée est fâcheusement déficient. Le magnifique choix de toiles de Frédéric Bazille et quelques autres oeuvres intéressantes (la plupart envois de l'Etat) ne parviennent pas à combler un vide, qui porte actuellement sur une période de quelque 60 ans et qui frappe l'oeil du visiteur le moins prévenu. Il y a déjà plus de 40 ans, M. CASTETS, alors maire de Montpellier, adressait à M. Ernest Michel, conservateur du Musée, à la date du 16 avril 1895, une lettre attirant son attention sur la nécessité d'acquisitions nouvelles, orientées vers des oeuvres représentatives de la peinture moderne.

Pour des raisons diverses il n'a, depuis lors, pas été fait grand'chose dans ce sens. On exagérerait à peine en disant : à peu près rien. Même quand elle était gratuite, la bonne peinture n'avait pas toujours les faveurs des dirigeants du Musée Fabre, et M. Joubin a pu citer publiquement le cas de cette nature morte de Matisse (envoi de l'Etat) reléguée dans le bureau d'un fonctionnaire municipal, faute d'avoir été jugée digne de figurer dans des galeries à la cimaise desquelles trônaient Roybet et Cormon .

Ce trait suffit à marquer - sans qu'on veuille insister autrement - que la pauvreté du Musée Fabre en oeuvres modernes de qualité n'a pas tenu uniquement à la médiocrité de ses ressources. Aussi bien, avant de demander une augmentation de celles-ci, avons-nous voulu nous assurer qu'un redressement était possible, et en voir les premiers résultats. C'est pourquoi nous formulons aujourd'hui une demande qu'il nous avait paru prudent de différer lors de l'établissement du budget de 1936.

En effet, les décisions prises depuis plusieurs mois par la Commission du Musée marquent une évolution sensible par rapport aux errements antérieurs. Je dois citer notamment, l'achat réalisé de toiles d'Othon Friesz, Céria et Lebasque et celui, décidé en principe,

.....

d'oeuvres, d'Utrillo et Marquet. Comme suite à ces gestes heureux, et sur ma demande, la Direction Générale des Beaux-Arts vient de nous adresser pour le Musée quatre autres peintures d'artistes modernes; il faut noter que nous étions sevrés, depuis assez longtemps, d'envois de l'Etat (soit qu'on ne voulût pas prendre la peine de les demander, soit qu'on eût peur de recevoir des oeuvres jugées trop d'avant-garde).

Les achats effectués ou projetés entameront sensiblement les réserves dont peut disposer la Commission, et il suffira de quelques acquisitions nouvelles pour les épuiser totalement. L'heure est venue de se rendre compte que le Musée Fabre ne peut dignement "tenir son rang", si l'on peut dire - et moins encore essayer de le reconquérir celui qu'il avait naguère - avec, comme dotation pour achats, les seuls arrérages de quelques legs, dont le total s'élève à 3.000 frs environ.

Il est indispensable que pour le Musée, comme pour la Bibliothèque, indépendamment des crédits affectés aux frais d'administration, un article budgétaire soit prévu pour les acquisitions nouvelles. Ce crédit ne devrait pas être inférieur à 20.000 francs, pour nous permettre une véritable revalorisation du Musée, compte tenu de ce que l'effort de la Ville justifierait des envois de l'Etat d'une importance appréciable en nombre comme en valeur.

II.- Il convient de noter que, depuis l'année 1919, l'entrée du Musée Fabre est payante, sauf les jeudis et dimanches. La Ville perçoit de ce fait une somme annuelle qui s'est élevée à 5 ou 6.000 frs certaines années, pour se stabiliser, depuis les années de crise, aux environs de 3.500 francs (La diminution est en relation avec celle du nombre des touristes, les visiteurs habitant Montpellier ou ses environs se réservant pour les jours d'entrée gratuite).

Le principe d'une taxe d'entrée dans les Musées est discutable et très discuté. La Commission du Musée ne s'y était finalement ralliée, en 1918, qu'avec l'espoir, expressément formulé dans un voeu - qui est demeuré lettre morte - de voir les sommes ainsi perçues employées pour l'enrichissement des collections.

Il me paraît difficile de vous demander de tarir une source de recettes - si faible soit-elle - au moment même où je propose une nouvelle dépense, bien qu'à la vérité les deux mesures seraient inspirées d'un même esprit de plus grande mise en valeur du Musée Fabre. Toutefois, les entrées payantes provenant presque exclusivement d'étrangers à la Ville, qui ne supportent pas les frais d'entretien du Musée, on peut les maintenir jusqu'à nouvel ordre.

Mais il y aurait, semble-t-il, intérêt (à la fois pour la Ville et pour le public) à créer à l'usage de nos concitoyens une carte annuelle d'abonnement qui pour un prix modique (10 fr. par exemple) permettrait l'entrée permanente au Musée.

....



Il conviendrait aussi d'envisager la possibilité pour l'Administration de déroger au principe de l'entrée payante, en de certaines circonstances et pour une durée limitée, dans un but soit publicitaire ( par exemple, à l'occasion d'acquisitions nouvelles), soit éducatif.

III .- Ce dernier mot m'amène à formuler une dernière suggestion. Il me paraît éminemment souhaitable - et, de plus, pleinement conforme au programme d'utilisation des loisirs qui rentre, à juste titre, dans les préoccupations du gouvernement de Front populaire - d'envisager la création de visites-causeries au Musée Fabre, établies sur un plan simple et dans un esprit d'initiation artistique et d'éducation populaire. Je ne doute pas que nous aurions, dans cette entreprise, la collaboration de personnalités qualifiées et tout d'abord celle de professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts. Les temps sont assez durs, surtout pour les artistes, pour qu'on puisse attribuer à ces collaborateurs une indemnité, dont le montant global (1200 à 1500 fr), à inscrire parmi les sous-crédits de l'article afférent au Musée Fabre, sous la rubrique "Indemnités pour visites-causeries", pourrait être dégagé en réduisant d'autant le sous-crédit "Eclairage et chauffage" qui paraît largement calculé.

Montpellier, le 10 Octobre 1936.

Le Conseiller Municipal délégué aux Beaux-Arts,